



ASSOCIATION AFRICAINE DES JURISTES
DE BANQUES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS



21^È JOURNÉES ANNUELLES DES JURISTES DE BANQUES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

05 > 07
NOV. 2024

COTE D'IVOIRE
NOVOTEL PLATEAU

LOGO DE
LA SOCIÉTÉ

THÈME :

LE MANAGEMENT JURIDIQUE AU SERVICE
DE LA RENTABILITE ET DE LA PERENNITE
DES BANQUES EN AFRIQUE

Dossier des journées

SOUS LE PARRAINAGE

De son Excellence, Ministre des Finances et du Budget, M. ADAMA COULIBALY ;

Du Club des Dirigeants de Banques et Etablissements Financiers ;

SOUS LA PRESIDENCE

De Monsieur le Président de l'Association Professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI), M. Jérôme EHUI ;

AVEC LE SOUTIEN

Des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers des pays membres ;

Et de l'ensemble des partenaires.

LE CONTEXTE

Créée en 2000 à Dakar sous l'impulsion du Club des dirigeants de banque et établissement financier d'Afrique, l'Association africaine des juristes de banques et établissements financiers (AJBEF) organise tous les ans des journées de formation et de réflexion sur les thématiques bancaires et juridiques. Au-delà du cadre d'échanges et de perfectionnement des juristes de banque, l'AJBEF souhaite agir activement aux côtés des instances décisionnaires des pays de l'Afrique en vue d'assainir davantage l'environnement juridique dans lequel opèrent les banques et établissements financiers sur le continent. Etant une organisation professionnelle, l'AJBEF met l'accent essentiellement sur l'aspect pratique des interventions et accorde une place importante aux échanges.



LES OBJECTIFS

L'objectif premier des journées annuelles est d'assurer la formation continue des juristes de banque du continent africain. C'est également l'occasion d'intéresser les personnels bancaires non-juristes au droit. C'est par ailleurs, un cadre d'échanges pour tous les acteurs qui concourent au développement économique du continent africain.



La finalité ultime de l'AJBEF est de contribuer à la rentabilité et à la pérennité des institutions bancaires pour servir l'économie africaine.

Ainsi, à travers l'organisation des journées, l'AJBEF se saisit des problématiques juridiques auxquelles sont confrontées les banques et établissements financiers en vue d'y apporter des solutions.

20^{ème} journées AJBEF, Conakry



LES ATTENTES DES JOURNEES D'ABIDJAN 2024

Les thèmes et les sous-thèmes ont été conçus en tenant compte de l'actualité du continent et des préoccupations exprimées par le Club des dirigeants de banque d'Afrique, à savoir : l'état de la réglementation bancaire des différentes zones monétaires, la sécurisation des crédits, la digitalisation, la conformité bancaire, et au-delà les difficultés que rencontrent les juristes de banque dans leur travail au quotidien.

De ces travaux, ressortiront des recommandations et des pistes de réflexion qui feront l'objet de suivi tout le long de l'année. **C'est pourquoi, les intervenants mettront l'accent sur les aspects pratique et concret des thématiques de sorte à permettre aux participants d'en tirer un bénéfice immédiat pour leur pratique professionnelle.**

Cette année, les juristes de banque eux-mêmes sont appelés à prendre part activement aux travaux en s'inscrivant dans les différentes commissions ou groupes de travail mais également en prenant en charge des interventions en lien direct avec leurs compétences professionnelles.



Maîtres de cérémonie :

M. Stéphane DE BLAISE

Senior Legal Officer, Ecobank-CI



M. Stéphane DE BLAISE est un juriste des affaires, spécialiste de droit bancaire.

Titulaire d'un Master en droit des affaires à l'Université Felix Houphouet Boigny en 2015, il commence son parcours professionnel en tant que juriste collaborateur au Cabinet d'Affaires Juridique et Fiscal. Il entre en Banque en 2017 comme Legal Officer, puis Senior Legal Officer depuis 2022.

Précédemment en charge des incidents sur compte, il est en charge aujourd'hui des conventions de prêt et des garanties à Ecobank Côte d'Ivoire.

M. Edgar KOFFI

Responsable des Saisies et Affaires Judiciaires à la Société Ivoirienne de Banque (SIB)



Edgar KOFFI est un Juriste de banque, totalisant plus de 9 années d'expérience dans le secteur bancaire.

Il est titulaire d'un Master en droit des affaires et occupe présentement le poste de Responsable des Saisies et Affaires Judiciaires à la Société Ivoirienne de Banque (SIB), où il met son expertise au service de la gestion des contentieux et de la conformité légale, contribuant à protéger les intérêts de l'institution.

DINER DEBAT



Jour J -1 : Lundi 04 Novembre 2024

De 19H à 22 H

Diner débat : QUELLES PERSPECTIVES POUR LE JURISTE DE BANQUE ?

Du métier du juriste de banque au manager juridique de banque : des exigences de plus en plus nombreuses

Mot d'accueil du Président, **Me Moussa SOUMAH**

Prises de parole introductives :

- **M. Moussa MILOGO**, Ancien Directeur juridique de banque, Ancien président de l'AJBEF, Consultant, Commissaire à la Commission Bancaire
- **M. Magloire SOSSOUVI**, Consultant en Banque-Finance, Ancien Directeur des affaires juridiques et des études au Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA

En prélude aux travaux : Diner débat

« Du métier du juriste de banque au manager juridique de banque : des exigences de plus en plus nombreuses »

Le principal rôle du juriste de banque ou du conseiller juridique est d'assurer la sécurité juridique de son institution. Ce qui lui impose une bonne connaissance de l'activité bancaire et une proximité avec chacun des services de la banque.

Au fil des crises économiques et financières, avec le développement de la technologie et l'apparition de nouvelles contraintes sociétales et environnementales, la législation bancaire se densifie et se complexifie. De ce fait, les missions du juriste de banque sont de plus en plus nombreuses et complexes.

Pour assurer pleinement sa mission, le juriste de banque doit-il rester cantonner aux tâches que l'on veut bien lui attribuer au sein de son institution ? Ou au contraire, doit-il chercher à prendre en main « le management juridique » ? Comment y parvenir le cas échéant ?

Ce thème introductif de l'évènement devra permettre aux juristes de banque de prendre conscience de la teneur de leur fonction, de sorte à en convaincre les autres directions et même la Direction générale.

Le premier facilitateur, Commissaire à la Commission Bancaire, Consultant, **Ancien Directeur juridique de banque** interviendra pour dire ce qu'était une direction juridique de son temps et comment il a réussi à trouver sa place au sein de la banque.

Le deuxième facilitateur, **Consultant formateur en gouvernance**, ancien Directeur des affaires juridique à la Commission bancaire entretiendra l'assistance sur ce que doit être aujourd'hui un juriste de banque.



La substance scientifique des travaux

CEREMONIE D'OUVERTURE



Mardi 05 Novembre 2024

08h30-09h30 : Accueil (inscription, paiement, retrait de dossiers...)

09h30-10h30 : **Cérémonie d'ouverture**

- Allocution de bienvenue de la Présidente de l'antenne de Côte d'Ivoire, **Mme Kadiatou SORO**, Directrice juridique SIB Côte d'Ivoire, Groupe ATTIJARIWAFABANK
- Allocution du Président Afrique, **Me Moussa SOUMAH**, Directeur juridique VISTABANK Guinée
- Allocution du Président de l'APBEF - Côte d'Ivoire, **M. Jérôme EHUI**
- Allocution de la Secrétaire Exécutive du Club des dirigeants de banque et établissement financier, **Mme Angèle BONANE**
- Allocution de son Excellence, Ministre des Finances et du Budget, M. **Adama COULIBALY** ou de son Représentant

10h30- 11h00 : *Pause-café (séance photo avec les officiels)*

LES TRAVAUX



11h00 - 13h00 :

Panel 1

L'état actuel de la réglementation bancaire dans les différentes zones monétaires (Loi bancaire, LCBFT, Dispositif prudentiel)

L'adoption récente du Conseil des ministres de l'UMOA des nouveaux textes constitue une actualité importante pour les juristes de banque de cette zone. Ceux-ci ont besoin de mettre à jour leur connaissance des textes. Il est également important de faire un point sur la réglementation bancaire dans chacune des zones monétaires des pays dont sont issus les membres de l'AJBEF. Cet exercice qui sera mené pour la première fois s'inscrit dans une logique de droit comparé indispensable pour s'approprier son propre droit mais également pour mieux faire face à la dimension régionale et internationale de l'activité bancaire.

Les présentations **synthétiques** seront assurées par des représentants des autorités de régulation ou par des juristes de banque ayant une parfaite connaissance de leur réglementation.

Sans pouvoir entrer dans les détails, il s'agira pour chaque intervenant d'évoquer **essentiellement l'état actuel** de la loi bancaire, de la loi sur la LCBFT et du Dispositif prudentiel. Tous autres textes qui caractérisent la zone monétaire, récemment en vigueur ou en projet pourront être également mentionnés par l'intervenant.

Les membres de l'AJBEF sont issus à ce jour des zones monétaires ci-après :

- UMOA
- CEMAC
- RDC
- GUINEE
- MAURITANIE
- BURUNDI

Modérateur : M. Magloire Nelson SOSSOUVI, Consultant en Banque-Finance, Ancien Directeur des affaires juridiques et des études au Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA

10 mn par intervenant

- **UMOA** par **M. Di Gore SIMMALA**, Adjoint au Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles, BCEAO -Sénégal
- **GUINEE** par **M. Victorin DAGBA**, Chef du département juridique et contentieux Afriland First Bank Guinée
- **MAURITANIE** par **Me Aboubekrine DIALLO**, Directeur Juridique, ALGERIAN UNION BANK-Mauritanie
- **BURUNDI** par **M. Clément NDUWIMANA**, Chef du Département Juridique, sûretés, documentation et contrats, KENYA COMMERCIAL BANK-Burundi
- **RDC** par **M. Jean Espoir BAKATUINAMINA**, Directeur Juridique, CITIBANK -RDC

La zone CEMAC sera évoquée par les panelistes.

Débat : 40 mn

13h00 -14h00 : Pause-Déjeuner

.



14h00 – 16h00 :

Panel 2

Le crédit bancaire : Des sûretés au recouvrement - Exigence de conformité et efficacité du recouvrement

Le crédit est une des activités principales de la banque qui contribue au financement de l'économie des pays et à l'épanouissement des populations. Mais comment continuer à assurer ces fonctions si la banque est sans cesse confrontée à des difficultés de recouvrement malgré la condition quasi systématique de la constitution de sûretés en faveur de celle-ci à l'occasion de chaque financement. Les recommandations de comité de Bâle soumettent d'ailleurs ces sûretés à un certain nombre d'exigences pour les rendre éligibles pour le calcul de la pondération des risques. En effet, s'il est évident que l'activité du recouvrement de créances est inhérente à celle de l'octroi de crédit, le meilleur moyen de rendre efficace le recouvrement ne réside -t-il pas dans le respect des conditions légales et réglementaires de constitution puis du suivi des sûretés ? Le législateur OHADA pour sa part apporte sa contribution à l'activité du recouvrement en revisitant en octobre dernier l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées du recouvrement et des voies d'exécution (AUPSRVE).

Sous-thèmes :

- **Les sûretés usuelles en banque : conditions d'éligibilité au sens du dispositif prudentiel**
- **Les apports du nouvel AUPSRVE pour le recouvrement**

Modérateur : M. Yaovi Bob-Marley LIASSIDJI, Chef du Service des Affaires Juridiques et de la Communication au Secrétariat Permanent de l'OHADA

20 minutes par sous-thème

- **Les sûretés usuelles en banque : conditions d'éligibilité au sens du dispositif prudentiel** par **Mme Arlette BOCCOVI**, *Juriste de banque, Consultante Formatrice, Auteure du Guide pratique -Garanties du crédit bancaire dans l'espace OHADA*
- **Les apports du nouvel AUPSRVE pour le recouvrement** par **Dr Mounetaga DIOUF**, *Juge à la CCJA, ancien Secrétaire Exécutif de la CNO Sénégal, Enseignant permanent à l'ERSUMA, Auteur de l'ouvrage Le contentieux sociétaire en Droit OHADA*

Débat : 40 mn



16h 30 : Conseil d'administration de l'AJBEF (seuls les administrateurs sont conviés)



Mercredi 06 Novembre 2024

9h00- 11h00 :

Panel 3

Le juriste de banque face à la digitalisation

En Afrique comme partout ailleurs, l'accessibilité à internet a révolutionné bien des activités. Le secteur bancaire s'est très vite emparé des nouvelles technologies pour digitaliser ses services et produits. En raison d'un taux de bancarisation faible dans les pays africains, le mobile banking a connu en un temps record une ascension fulgurante sur le continent. Ainsi, alors que l'Afrique est entrée de plein pied dans l'ère du digital depuis plusieurs années, la législation en la matière tarde à s'affirmer.

Dans un sous-thème 1, il s'agira de faire le point et l'analyse des textes juridiques qui gouvernent les activités digitalisées en Afrique et particulièrement les activités bancaires. Cette même révolution technique a induit dans les organisations humaines de nouvelles façons de travailler. Le métier du juriste s'est beaucoup transformé dans certains pays. Les directions juridiques devront réfléchir à la mise en place d'une nouvelle organisation afin de gagner en temps et en sécurité.

Le sous-thème 2 qui sera traité par un informaticien, mettra en évidence l'intérêt d'automatiser un certain nombre de tâches et de digitaliser d'autres activités de la direction juridique. L'intervenant s'appuiera sur des exemples concrets de logiciels existants ou de modèles disponibles.

Sous-thèmes :

- **De la sécurité juridique des activités bancaires digitalisées**
- **De l'organisation la direction juridique par la digitalisation**

Modérateur : M. Moussa MILOGO, Ancien Directeur juridique de banque, Ancien Président de l'AJBEF, Consultant, Commissaire à la Commission Bancaire

15 minutes par intervenant

- **De la sécurité juridique des activités bancaires digitalisées** par **M. Pape Fodé DRAME**, *Juriste en droit numérique, Président de la LegaltechSn, Auteur de l'ouvrage L'impact du règlement sur la protection des données (RGPD) en Afrique*
- **De l'organisation la direction juridique par la digitalisation** par **M. Harrison Thizier ACHI**, *IT Manager, Chercheur à l'université virtuelle*

Débat : 40 mn

11h00 -11h30 : Pause-café



11h30 – 13h00 :

Panel 4

La conformité bancaire : une fonction assurée par ou avec le juriste

La conformité bancaire encore appelée la Compliance est devenue au fil des années un enjeu majeur de l'activité bancaire. Son non-respect est lourdement sanctionné par les organes de contrôle. Cette fonction désormais connue des banques en Afrique renvoie à plusieurs exigences dont le personnel bancaire y compris le juriste n'est pas toujours au courant. C'est pourquoi, dans un esprit pédagogique, il semble important de définir le cadre général de la conformité bancaire tout en traitant des défis et des enjeux. Ensuite, sans minimiser les autres aspects, le comité scientifique a fait le choix de mettre l'accent sur deux volets essentiels et d'actualité de la conformité bancaire à savoir la Responsabilité sociétale des Entreprises (RSE) et les principes Environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Sous-thèmes :

- **La conformité bancaire : cadre général, défis et enjeux**
- **RSE dans le secteur bancaire : démarche, impacts et contraintes**
- **Les principes ESG : défis et enjeux**

Modératrice : Mme Minian BENGALY BERTHE, Secrétaire Exécutif de l'AJBEF, Directrice Générale d'un cabinet spécialisé en RSE

15 minutes par intervenant

- **La conformité bancaire : cadre général, défis et enjeux** par **Abdoulaye Amara TOURE**, Chef du service de contrôle des agences, ORABANK MALI / Ancien Chef de Service juridique
- **RSE dans le secteur bancaire : démarche, impacts et contraintes** par **Mme Aurore ASSEMIAN épse KOUASSI**, Juriste au Service Gouvernance et RSE, BANK OF AFRICA -Côte d'Ivoire
- **Les principes ESG : défis et enjeux** par **M. Dominique KADJA**, Country Manager du United Nations Global Compact

Débat : 20 mn

13h00-14h00 : Pause-Déjeuner



20 ème journée de l'AJBEF, Conakry



14h00 – 17h00 : Travaux en commissions



N'hésitez pas à vous inscrire pour travailler dans les différentes commissions

Travaux en commissions

L'objectif des travaux en commissions est de **mettre en lumière des difficultés des banques par rapport à chaque sous thème** présenté au cours des journées.

Il s'agira pour chaque commission de :

- **Relever les difficultés textuelles, structurelles et autres ;**
- **Proposer des solutions pour améliorer les conditions de travail du secteur bancaire en vue d'un meilleur développement économique.**

Chaque commission désignera un rapporteur qui présentera le rapport de la commission en plénière. Le rapport de chaque commission sera étayé par des exemples concrets

Commission 1 : La Conformité bancaire

Commission 2 : Les sûretés du crédit bancaire

Commission 3 : Le nouvel AUPSRVE et le recouvrement des créances bancaires

Commission 4 : La digitalisation bancaire et cybersécurité.



17h 15 : Assemblée générale de l'AJBEF : Tous les participants sont conviés



JEUDI 07 Novembre 2024

9h00 – 11h00 :

Table ronde

Les enjeux de la veille jurisprudentielle pour les banques

La jurisprudence permet de préciser l'application de certains textes de loi et de combler les vides laissés par le législateur. A n'en point douter, il s'agit d'une source de droit active. A ce titre, le juriste de banque doit pouvoir, non seulement suivre son évolution mais également y apporter sa contribution. En effet, la tenue d'une veille juridique et jurisprudentielle est une des attributions du juriste de banque. Or, submergé par son quotidien, il y consacre très peu de temps. Ce qui constitue un manquement du juriste préjudiciable à l'environnement juridique dans lequel il exerce. C'est ainsi par exemple que « la jurisprudence de l'arrêté contradictoire du relevé de compte » est passée inaperçue en 2014 avec l'affaire BICICI contre la société EBURNEA qui a, un peu plus tard, fait parler d'elle et qui s'est ensuite imposée au fil des années au sein de l'espace OHADA. Les juristes de banque se réveilleront seulement en 2018 à l'occasion de l'affaire BSIC Togo contre la société AGROBOSS.

C'est dire que les juristes de banque se doivent d'être proactifs afin de pouvoir préserver à chaque instant les intérêts juridiques de leur secteur d'activité.

La table ronde sera animée de manière dynamique. Elle devra permettre de mettre en exergue :

- L'importance de la jurisprudence (source de droit) ;
- La jurisprudence comme un élément important du développement économique ou comme un frein au développement ;
- La jurisprudence comme un gage de sécurité et de confiance des investisseurs ;
- La jurisprudence comme un facteur de confiance des banques pour financer l'économie ;
- Comment sont rendues les décisions au sein des juridictions. Quel est l'état d'esprit du juge ? Comment outiller les juges à la spécificité bancaire ?
- La question de la disponibilité des décisions rendues par les juridictions nationales et par la CCJA ;
- Comment rendre la jurisprudence OHADA disponible et rapidement accessible aux professionnels et à tous les justiciables ;
- Les acteurs de la collecte et de l'analyse des décisions au sein de l'OHADA ;
- Comment les banques assurent la veille jurisprudentielle et quels conseils leur donner.

Modérateur : Me Mamadou Ismaïla KONATE, Avocat aux barreaux de Paris et du Mali

Animation : 45 mn

- **Pr Bachir TALFI IDRISSE**, Agrégé des facultés de droit au Niger, Membre de l'IDEF, Président du comité scientifique de CollecteJPOHADA (www.jurisprudence-ohada.com), ancien membre de l'équipe de jurisprudence de l'UNIDA (www.ohada.com)
- **M. Jean Espoir BAKATUINAMINA**, Directeur juridique, CITIBANK -RDC Membre de l'IDEF, Rédacteur d'abstracts de CollecteJPOHADA (www.jurisprudence-ohada.com)
- **Me Karim FADIGA**, Avocat au barreau de Côte d'Ivoire
-
- **M. Yves Stéphane DOUDOU**, Juge au Tribunal de Commerce d'Abidjan

Echanges avec la salle sur toutes les grandes questions de jurisprudence intéressant l'activité bancaire : **45 mn**

11h -11h30 : Pause-café



16ème journées AJBEF, Bujumbura



Commissions : Restitution en séance plénière

11h30 – 13h00 : Commissions : Restitution en séance plénière

13h -14h : Pause-Déjeuner



14h00- 15h30 : Cahier de Résolutions et recommandations des journées /mise en place du comité de suivi des actions par **M. Dieudonné BIN POSHO**, Directeur juridique et contentieux à Afriland first Bank CD, Représentant de l'antenne de la RDC de l'AJBEF

Président du comité de suivi : M. Abdoulaye Amara TOURE, Secrétaire Exécutif Adjoint de l'AJBEF, Chef du service de contrôle des agences, ORABANK MALI



Synthèse : Regard externe d'un expert international sur les travaux (à présenter à la cérémonie de clôture)

Un professionnel habitué à la résolution des conflits à l'échelle internationale posera son regard sur l'ensemble des travaux et donnera quelques recommandations. Cet expert participera à l'ensemble des travaux, il s'intéressera aux travaux dans les différentes commissions.



Rapport général des journées sera rédigé dans un délai de 2 mois après la clôture sous la direction de **Mme Arlette BOCCOVI**.

.

15h30 : **Cérémonie de clôture**

- Mot de remerciements de la Présidente de l'antenne de CI, **Mme Kadiatou SORO**, Directrice juridique SIB Côte d'Ivoire, Groupe ATTIJARIWAFABANK
- **Synthèse** : Regard externe d'un expert international sur les travaux, **Pr Walid BEN HAMIDA**, Agrégé des facultés de droit en France, Arbitre auprès de plusieurs centres d'arbitrage internationaux (15 mn)
- Mot du Président de l'APBEF - Côte d'Ivoire, **M. Jérôme EHUI** ou de son Représentant
- Mot de clôture par le Président de l'AJBEF, **Me Moussa SOUMAH**

Adresse de correspondance : ajbef24@gmail.com

PRESENTATION DES INTERVENANTS



M. Jérôme EHUI
Président APBEF-CI



M. Jérôme EHUI est Président de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI) depuis janvier 2022.

Il est Directeur Général de Versus Bank depuis octobre 2019.

M. Jérôme EHUI est par ailleurs Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Mme Angèle BONANE
Secrétaire exécutive du Club des dirigeants de banque



Depuis 2028, Mme Angèle BONANE est Secrétaire exécutive du Club des dirigeants de Banques et Etablissements de crédit d'Afrique.

Administrateur Indépendant de Banque, elle est par ailleurs spécialiste de programme à l'OIF. Elle a exercé comme Secrétaire général du Conseil Régional de l'épargne publique et des marchés financiers (UEMOA, régulateur du marché financier). Mme BONANE a occupé le poste d'Administrateur au Fonds d'Aide et de soutien aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) mais également celui de Secrétaire Général de la Banque Internationale du Burkina-Faso.

Mme Kadiatou SORO

Présidente AJBEF -Côte d'Ivoire, Antenne Hôte des journées annuelles 2024

Directrice juridique SIB Côte d'Ivoire, Groupe ATTIJARIWAFABANK



Sous son management inspirant, Mme Kadiatou SORO a su motiver ses collègues banquiers afin qu'ils adhèrent à la cause de cette association qui est un fleuron de l'apprentissage et de la mutualisation de savoir-faire juridique dans le milieu bancaire. Elle a transformé la commission juridique en AJBEFCI pour fédérer tous les juristes de banque quel que soit leur grade et qualité. Mme

Kadiatou SORO est Présidente AJBEF - Côte d'Ivoire. Elle est Directrice juridique de la SIB Côte d'Ivoire, Groupe ATTIJARIWAFABANK.

Mme SORO est Titulaire d'une maîtrise en droit des affaires de l'université d'Abidjan Cocody 1995, Diplômée de l'Institut Technique de Banque du CFPB de Paris en 2006, titulaire du Certificat HEC BCEAO sur le Management

Elle est en cours de diplomation pour :

- Un Master d'état « Droit, Economie, Gestion- Mention Management et Administration des entreprises » de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;
- Un MBA délivré par l'IAE Paris Panthéon Sorbonne Business School ;
- Un Exécutive MBA délivré par IFG Exécutive Education

Me Moussa SOUMAH

Président AJBEF

Directeur juridique, VISTA BANK en Guinée



Me Moussa SOUMAH est diplômé de la faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Université de Conakry.

Titulaire d'un Certificat d'Aptitude à la profession d'Avocat, il est inscrit au Barreau de Guinée en 2005.

De Juillet 2007 à ce jour, Me SOUMAH a successivement occupé les postes de Directeur Juridique et Contentieux à la Banque Islamique de Guinée, à Fibank Guinée SA devenue Vista Bank. Spécialisé en fusion et acquisition, Me Moussa SOUMAH est un des acteurs majeurs dans l'implantation et l'expansion en Afrique, de VISTA GROUP HOLDING et de ses filiales. Membre de l'Union Internationale des Avocats et Juge Consulaire au Tribunal de Commerce de Conakry, Il est le Président en exercice de l'Association Africaine des Juristes de Banques et Etablissements Financiers (AJBEF).

Me SOUMAH est Président en exercice de l'Association Africaine des Juristes de Banque et Etablissement financier (AJBEF) depuis 2019.

Il est Directeur juridique à VISTA BANK en Guinée. Il est par ailleurs avocat.

Mme Minian BENGALY BERTHE

Secrétaire exécutive AJBEF

Directrice générale du Centre International pour le Conseil et la Formation – CICF



Dirigeant d'entreprise (Centre International pour le Conseil et la Formation – CICF),

Coach (développement personnel et développement professionnel), et Consultante senior en renforcement des capacités professionnelles.

Après plus de 25 ans d'expérience professionnelle, particulièrement dans le domaine du droit privé bancaire, Mme

Minian BENGALY, BERTHE s'est spécialisée en développement durable.

Elle assure l'accompagnement et la formation des entreprises et autres organisations sur : La Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE), le Système de gestion environnementale et sociale (SGES), l'audit juridique, environnemental et social (ES), la

recherche de financement à impact et l'obligation verte.

Mme BERTHE est aussi :

- Secrétaire exécutive de l'Association africaine des juristes de banque (depuis 2016), association regroupant 16 pays ;
- Vice-présidente chargée des relations extérieures du bureau du Patronat malien CNPM ;
- Membre du conseil d'Administration de RSE /Développement en France ;
- Présidente de la Fédération nationale des consultants du Mali (FENACOM), depuis 2020 ;
- Membre fondateur de l'association KAFO WALE (actions pour ma commune), depuis 2018 ;

Au plan international, Mme BERTHE offre ses compétences aux acteurs de la vie active tant au niveau du secteur public que privé, parallèlement à ses activités entrepreneuriales et managériales.

Elle est aussi auteure de plusieurs essais dont RSE et les bonnes pratiques post covid en 10 points ; Les changements climatiques pour les non-initiés.

M. Abdoulaye AMARA TOURE
Secrétaire exécutif Adjoint AJBEF
Présidente AJBEF-Mali
Chef du service de contrôle des agences, ORABANK MALI



M. Abdoulaye AMARA TOURE est Juriste de banque, Président de l'Association Africaine des Juristes de Banque et Établissement Financier du Mali (A.J.B.E.F.).

Il est Chef du service de contrôle des agences à ORABANK Mali et précédemment Chef de Service juridique dans la même banque.

Il est également Juge Consulaire au Tribunal de Commerce de Bamako et Médiateur au Centre de Conciliation et d'arbitrage de Bamako (CECAM).

Auteur de l'ouvrage « Le juriste de banque ».

Mme Arlette BOCCOVI
Présidente de la Commission scientifique de l'AJBEF
Gérante du cabinet SIRE OHADA



Arlette BOCCOVI est juriste de banque, consultante, spécialisée en droit bancaire et en droit des affaires en Afrique. Après plusieurs années d'expérience dans divers groupes bancaires, entre autres, en tant

que Chef du Département Juridique, elle dirige depuis 2006 après l'avoir créé le cabinet SIRE OHADA, cabinet de *Consulting* juridique, spécialisée dans l'accompagnement aux banques et aux autres entreprises installées dans les Etats parties de l'OHADA.

Mme BOCCOVI est par ailleurs membre active de l'Institut International de Droit d'Expression et d'Inspiration françaises (I.D.E.F.) Au sein de cette Organisation, elle est Responsable du projet *Collecte/POHADA* dont l'action consiste à collecter, analyser et diffuser les décisions des cours d'appel et de la CCJA. Elle est par ailleurs Secrétaire Générale et Rédactrice en chef de la Revue du droit des Affaires en Afrique (RDAA).

Elle est par ailleurs membre de l'Association des diplômés de l'Institut Technique de Banque (I.T.B.) et Personne Ressource de l'Association africaine des juristes de banque et établissement financier (AJBEF).

Arlette BOCCOVI est auteure du « Guide pratique - Garanties du crédit bancaire », Sire OHADA Editions, 2023. Elle est également coauteure d'ouvrages collectifs. Elle publie régulièrement des articles en droit OHADA et en droit bancaire.

M. Magloire SOSSOUVI

Consultant en Banque-Finance,

Ancien Directeur des affaires juridiques et des études au Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA



M. Magloire SOSSOUVI est titulaire d'un doctorat en droit (droit des affaires - droit économique). Il réunit une expérience diversifiée de plus de trois décennies en Cabinet d'avocat, dans

l'enseignement supérieur et la supervision bancaire.

Consultant, Expert Juridique et Financier, il a partagé son vécu, avec plusieurs collègues et confrères, dans l'activité de formation, l'accompagnement à restructuration et à la mise en conformité au bénéfice de certains établissements de crédit, de microfinance et de monnaie électronique.

Il a participé à des exercices d'évaluation de Conseils d'Administration et Comités Spécialisés.

Cet ancien Conseiller Juridique et Directeur au Secrétariat Général de la Commission Bancaire est également administrateur auprès de certaines institutions financières de l'UMOA.

M. Di Gore SIMMALA*Adjoint au Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles, BCEAO -Sénégal*

Titulaire d'un Doctorat en Droit et d'un Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat, Monsieur Di Gore SIMMALA est actuellement Adjoint au Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

M. Jean Espoir BAKATUINAMINA*Directeur Juridique, CITIBANK -RDC*

M. Jean-Espoir BAKATUINAMINA est juriste de banque, spécialiste du droit OHADA, de Compliance, du droit international de l'environnement et est doctorant en droit à l'université Paris Dauphine.

Membre de l'IDEF, de The Bankers Club DRC et président de la Commission Juridique de l'Association Congolaise des banques, Jean-Espoir exerce depuis 15 ans dans le secteur bancaire à des postes de responsabilité couvrant les questions de droit, de la conformité et de la gouvernance d'entreprise. Actuellement Directeur juridique et Secrétaire général de la filiale congolaise de Citibank, il contribue avec des apports stratégiques auprès des organes délibérant et exécutif de cette institution, et fait bénéficier le secteur financier local et international de son expertise au travers de nombreuses publications d'articles scientifiques et d'abstracts jurisprudentiels.

M. Victorin DAGBA*Chef du département juridique et contentieux AFRILAND FIRST BANK-Guinée*

M. Victorin DAGBA est Chef du département juridique et contentieux Afriland First Bank Guinée.

Il a été Chef du département Réseau et Marketing, Chef du département des Risques et engagements. Il capitalise une expérience de 18 ans dans la banque à différents postes de responsabilité et a exercé différents métiers au sein de différentes institutions bancaires.

Me Aboubekrine DIALLO*Directeur Juridique, ALGERIAN UNION BANK-Mauritanie*

Me Aboubekrine DIALLO est Directeur Juridique de ALGERIAN UNION BANK-Mauritanie.

Il a exercé précédemment les mêmes fonctions dans une autre banque mauritanienne. Il a également exercé comme Conformiste.

Il a assuré plusieurs formations en faveur du Club des Responsables de Conformité des Banques notamment sur la nouvelle loi bancaire, la loi sur relative à la lutte contre le blanchiment.

M. DIALLO a par ailleurs été Chargé de cours à l'Université Paris Nord Sorbonne et à l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) d'île de France de 2009 à 2016

Il est également Avocat stagiaire.

M. Clément NDUWIMANA

Chef du Département Juridique, sûretés, documentation et contrats, KENYA COMMERCIAL BANK-Burundi



M. Clément NDUWIMANA est Chef du Département Juridique, Sûretés, Documentation et Contrats au Kenya Commercial Bank au Burundi. Il a exercé précédemment comme Chef du service juridique puis Chef de la Cellule gestion des Risques et Conseil interne dans une autre banque du Burundi. M. NDUWIMANA est titulaire d'un DESS en droits de l'Homme et Résolution Pacifique des conflits et d'une Licence en Droit.

M. Yaovi Bob-Marley LIASSIDJI

Chef du Service des Affaires Juridiques et de la Communication au Secrétariat Permanent de l'OHADA



De nationalité béninoise, je suis titulaire d'un doctorat en Droit Privé Fondamental obtenu à l'Université d'Abomey-Calavi le 11 septembre 2020.

Depuis le 04 avril 2024, à la suite d'un appel à candidatures internationales, j'ai pris service au Secrétariat Permanent de l'OHADA à Yaoundé en qualité du Chef du Service des Affaires Juridiques et de la Communication. Mais avant l'entrée dans une fonction publique internationale, j'ai été au Bénin, Consultant juridique, chargé de cours et de travaux dirigés en droit, cadre juriste de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de l'Université de Parakou. Mon dernier poste au Bénin est celui de Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de la même Université jusqu'au 29 mars 2024.

Dr Mounetaga DIOUF

Juge à la CCJA, ancien Secrétaire Exécutif de la CNO Sénégal, Enseignant permanent à l'ERSUMA



M. Mounetaga DIOUF est depuis janvier 2020, l'un des 13 Juges que compte la Cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) dont le siège se trouve à Abidjan en Côte d'Ivoire.

Docteur d'Etat en droit privé, M. DIOUF est magistrat depuis 1998. Il a exercé successivement les fonctions de Juge au tribunal régional Juge hors classe de Dakar, Juge au tribunal départemental de Thies (Sénégal), Président du tribunal départemental de Louga (Sénégal) et puis Président de chambre au tribunal régional hors classe de Dakar avant de rejoindre la chancellerie de son pays en qualité de Conseiller technique, fonction

qu'il a cumulée avec celle de Secrétaire exécutif de la Commission nationale OHADA du Sénégal. Ces fonctions au niveau du ministère de la justice l'ont conduit pendant huit années au cœur du dispositif législatif et institutionnel de l'OHADA. Il a ainsi contribué à l'élaboration et à la révision de plusieurs Actes uniformes et préparé pour le compte de l'Etat du Sénégal tous les textes internes mettant en harmonie le droit interne avec les normes dérivées du traité OHADA de 2012 à 2019.

M. DIOUF a par ailleurs été l'expert juriste de la délégation du Sénégal dans les négociations de la ZLECAf jusqu'à l'adoption de l'Accord cadre et des autres instruments à Kigali (Rwanda) en 2018.

Dr Mounetaga DIOUF est également Chargé de cours dans les universités du Sénégal et Formateur à l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'OHADA basée à Porto-Novo au Bénin.

Il est membre du comité sénégalais des droits l'homme, de l'Association sénégalaise de Droit des Affaires et de l'Institut international de Droit d'Expression et d'inspiration Françaises (IDEF) de Paris. Il publie régulièrement des articles dans des revues de droit africaines.

M. Moussa Jean Christophe MILOGO

Ancien Directeur juridique de banque, Ancien Président de l'AJBEF, Consultant, Commissaire à la Commission Bancaire



M. Moussa Jean Christophe MILOGO est membre du Collège de Supervision de la Commission bancaire de l'UMOA depuis 2019.

Consultant formateur indépendant, de nationalité Burkinabé, il est Docteur en Droit

des Relations Internationales avec 35 ans d'expérience professionnelle dont 26 dans la Banque. Il a notamment exercé comme Secrétaire général et Directeur juridique de banque.

Monsieur MILOGO a été, de novembre 2000 à décembre 2010, Président et membre fondateur de l'Association Africaine des Juristes de Banque et Etablissement financier (AJBEF).

Il a également été Juge consulaire au Tribunal de commerce de Ouagadougou et président fondateur de l'Association des Juges Consulaires du Burkina. M.MILOGO a été par ailleurs arbitre auprès du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou.

Il a été fait Chevalier de l'Ordre National du Burkina Faso en décembre 2010.

M. Pape Fodé DRAME

Juriste en droit numérique, Président de la LegaltechSn



Pape Fodé Dramé, né à Dakar, vit actuellement en France et travaille comme juriste et Consultant RGPD en tant que DPO externalisé. Il est co-auteur de l'ouvrage l'impact du RGPD en Afrique (Harmattan, 2021). Il est également Chargé de cours de droit de la protection des données à l'Institut EDGE à Dakar.

Depuis 2021, il a cofondé la Legaltechsn pour accompagner les entreprises dans la

gestion de leur conformité aux législations sur le numérique.

Dans un autre domaine, il vient de publier « CAP sur la péninsule Arabique » qui est son premier essai.

M. Harrison Thizier ACHI

IT Manager, Chercheur à l'université virtuelle



M. Harrison Thizier ACHI est Enseignant-Chercheur. Il est spécialisé dans les domaines de la Télémédecine et de la Sécurité Informatique.

Mme Aurore ASSEMIAN épouse KOUASSI

Juriste au Service Gouvernance et RSE, BANK OF AFRICA -Côte d'Ivoire



Mme ASSEMIAN épouse KOUASSI Aurore est Diplômée en sciences juridiques (carrière judiciaire) à l'Université FHB de Cocody, en Gestion de projets à l'Institut Galilée en Israël, en Master 2 Gouvernance et RSE à l'Institut Jésuite CERAP. Elle cumule à ce jour, plus d'une dizaine d'années en Cabinet d'Avocats et en Banque.

Diplômée Internationale en Technique Bancaire

Membre du Bureau Exécutif de la Fondation BOA CI
Membre du Comité Scientifique de la COP 27 Lutte contre la Désertification
Membre du Comité Scientifique du Forum RSE en partenariat avec le UN GLOBAL COMPACT

Titulaire de plusieurs certificats en recherche de partenariats, mobilisation des ressources et stratégie PME VERTES et PME FEMININES

Chef-projet processus de certification du Label sur le Genre au profit de la BOA CI

Membre de la Commission Gouvernance, RSE et Ethique, elle est l'actuelle Responsable Gouvernance et RSE de la BOA CI.

M. Dominique KADJA

Country Manager du United Nations Global Compact



Juriste de formation, M. Dominique KADJA est Country Manager du United Nations Global Compact en Côte d'Ivoire.

Il est par ailleurs Président du Conseil d'Administration de l'Association Ivoirienne des Professionnels de Banque (AIPB), Maître de conférences à l'école supérieure de la banque (ESB).

Il est titulaire d'un certificat UNGC sur les fondamentaux de la durabilité d'entreprise en Afrique.

Me Mamadou Ismaila KONATE

Avocat aux barreaux de Paris et du Mali



Inscrit aux barreaux de Bamako et de Paris, Mamadou I. Konaté est intervenu, en Afrique et en Europe, dans de nombreux dossiers.

Il s'implique dans le droit OHADA et publie de nombreuses communications sur ce sujet. Il est également Secrétaire Général de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA).

En 1997, il fonde le cabinet d'avocats Jurifis Consult.

Pr Bachir TALFI IDRISSE*Agrégé des facultés de droit au Niger,**Président du comité scientifique de CollecteJPOHADA (www.jurisprudence-ohada.com)*

Professeur Bachir TALFI IDRISSE est Maître de Conférences, Agrégé de droit privé du CAMES à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP) de l'Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger).

Il est aussi :

Membre du Directoire de l'Académie des Sciences du Niger (ASNI) ;

Coordonnateur du Master International Professionnel de Droit notarial à la Faculté FSJP/UAM ;

Président du comité scientifique de Collecte JP OHADA de l'IDEF ;

Expert, membre du Comité Technique Spécialisé de Sciences Juridiques et

Politiques des Comités Consultatifs Interafricains du CAMES ;

Membre du conseil scientifique de OHADA.com ;

Arbitre et membre du Comité de médiation et d'arbitrage du Centre de médiation et d'arbitrage (CMAN) de la Chambre de commerce et d'industrie du Niger (CCIN) ;

Membre du Conseil d'administration du Centre de Formation Professionnelle des Avocats (CFPA) du Niger ;

Membre du comité scientifique de la Revue du Cames RAMReS/ S.J.P. ;

Membre du Comité de lecture de la Revue de l'ERSUMA (OHADA) ;

Auteur dans plusieurs revues africaines et internationales, il a participé à plusieurs ouvrages collectifs en tant qu'auteur et membre de comité scientifique ;

Auteur, commentateur et annotateur de l'AUSCGIE, articles 562 à 743, dans le Code Vert OHADA, édition 2022, Juriscope ;

Membre du groupe d'auteurs de l'ouvrage OHADA, *Sociétés commerciales* et GIE, Juriscope.

Me Karim FADIGA*Avocat au barreau de Côte d'Ivoire*

Me Karim FADIGA est avocat associé du **Cabinet FDKA** installé à Abidjan.

Il a développé son expertise dans les domaines suivants : Droit boursier, droit public économique, droit pétrolier. Il pratique le contentieux en droit des affaires, à savoir : droit bancaire, droit des assurances, droit du travail. Il intervient également dans le domaine de l'arbitrage.

M. Yves Stéphane DOUDOU*Juge au Tribunal de Commerce d'Abidjan*

M. Yves Stéphane DOUDOU est Magistrat, Juge au Tribunal de Commerce d'Abidjan depuis octobre 2019, Président de Chambre au sein dudit tribunal. Je suis diplômé de l'Ecole de magistrature de Bordeaux en France, titulaire également d'un DEA en Droit privé fondamental à l'université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan.

Pr Walid BEN HAMIDA

Agrégé des facultés de droit en France, Arbitre auprès de plusieurs centres d'arbitrage internationaux



Nommé membre du panel des arbitres et des conciliateurs du CIRDI, il est arbitre référencé sur la liste de divers centres nationaux et internationaux d'arbitrage (CCJA, CAMM, CIETAC, CMAN, CMAP, CMAR, CMAG, KIAC, LCIA-MIAC, SCIA, VIAC, ...). Parfaitement trilingue (Français/Anglais/Arabe), Dr. BEN HAMIDA a été aussi membre de la Cour d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale, la plus haute instance qui supervise et contrôle les procédures d'arbitrage de la CCI, pendant 6 ans.

M. Walid BEN HAMIDA est Professeur de Droit à l'Université de Lille (France). Il a enseigné dans une cinquantaine de pays et a publié plus de 150 articles, ouvrages et contributions juridiques en trois langues (Français, Arabe et Anglais).

Professeur BEN HAMIDA a été impliqué dans une cinquantaine de dossiers d'arbitrage (investissement et commercial) portant sur des litiges divers en tant que président d'un tribunal arbitral, arbitre unique, coarbitre, expert et conseil notamment dans le cadre du CIRDI, de la CCI, de la CPA, de la CCJA (OHADA) et de la CNUDCI.

